



Monsieur Rimbaud  
14 Rue Nicolet  
Paris



Invitation pour le 23 octobre 1871  
(à 6 h 1/2)  
à l'hôtel Camoëns, rue Cassette, VI<sup>e</sup> arr.

Prière à M. Arthur Rimbaud  
de vouloir bien n'y pas manquer.

Le Secrétaire,  
Leon Valade

*Cher Arthur,*

*Ta première participation à nos Diners des Vilains Bonshommes le mois dernier aux Mille Colonnes a littéralement marqué nos esprits. Ce Dîner était mémorable, de l'entrée jusqu'au fromage! Tous les convives, moi le premier, avons été subjugués par ta lecture de ton dernier poème: Le Bateau ivre. Nous sommes admiratifs devant ton talent et ton génie! La plupart d'entre nous n'avait jamais entendu ton nom avant ce Dîner, et maintenant on ne parle plus que de toi dans les cercles littéraires, même chez les Futiques!*

*Nous souhaiterions tous te revoir, et c'est pour cela que nous te convions à notre prochain Dîner qui aura lieu ce vendredi. Tu trouveras ton invitation jointe à cette lettre. Nous serions très heureux si tu acceptais notre invitation et espérons te revoir bientôt! Si tu te decides à venir, retrouve-nous directement à 6h à l'Orangerie du jardin du Luxembourg. Nous y ferons une photo de groupe avant de remonter à l'hôtel Camoëns (situé à env. 500m), via la rue Férou.*

*Le Secrétaire,*

*Leon Valade*

<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>	<b>I</b>	<b>J</b>	<b>K</b>	<b>L</b>	<b>M</b>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>N</b>	<b>O</b>	<b>P</b>	<b>Q</b>	<b>R</b>	<b>S</b>	<b>T</b>	<b>U</b>	<b>V</b>	<b>W</b>	<b>X</b>	<b>Y</b>	<b>Z</b>
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25



Samedi 28 octobre 1871

DEPARTEMENTS  
Paris... 15 c. le Numéro.  
Provinces... 20 c. le Numéro.

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction à M. J. COHEN, rédacteur en chef.  
Les Manuscrits déposés ne sont pas rendus.

# LA PRESSE

37<sup>e</sup> ANNÉE

Samedi 28 octobre 1871

PARIS ET SEINE  
BUREAU D'ABONNEMENT, 123, RUE MONTMARTRE  
Paris... 15 c. le Numéro.  
Provinces... 20 c. le Numéro.

Adressez tout ce qui concerne l'Administration à M. HALBONN, directeur-gérant.  
L'Administration se réserve le droit de modifier la rédaction des Annonces.

## COURNIER POLITIQUE

### Chronique des conseils généraux.

— Les discours prononcés par les nouveaux présidents n'ont pas eu, en général, de caractère politique. On n'en est tenu à des remerciements, à des appels à la conciliation et à l'étude approfondie des intérêts locaux.

Cette réserve, digne d'éloges, n'a pas été toutefois inspirée par les scrupuleux respect de la loi. Sous l'Empire, les présidents étaient nommés d'avance, ils avaient le loisir de préparer leurs discours, et ne faisaient souvent que des manifestations politiques. Cette fois, les présidents sont nommés dans le cours de la session, et leurs discours improvisés n'en sont que meilleurs.

En revanche, les discours improvisés se sont cru obligés de commenter la circulaire du ministre. Sous le prétexte de défendre la loi, ils l'ont traitée imprudemment violemment. En engageant les conseils généraux à s'abstenir de vœux politiques, ils en ont fait eux-mêmes, sans le vouloir.

Parmi les discours préfectoraux qui ont été et qui sont dangereux, en parlant d'affaires dans un langage très libéral et très conciliant, nous devons citer ceux des préfets de Nord, de Seine-et-Oise, d'Indre-et-Loire, de la Dordogne.

On pouvait signaler aussi, comme un exemple de bon goût, ceux qui ont eu à réviser à la tentation d'adresser à M. le président de la République un hommage très mérité, mais sans valeur dans la bouche de ses représentants officiels.

Les discours d'affaires et de conciliation les plus remarquables sont ceux de MM. Casimir Périer, Anet, de Peyramont, Magne, le général Allard, Bourbeau, de Laperrot, Jahan.

Dans l'Alsace, la majorité radicale a exclu de la commission des finances un économiste aussi libéral qu'éminent, M. Michel Chevalier.

Parmi les nouvelles nominations, nous devons signaler celles de MM. Depasse, député, Orléans-Nord, Henri Germain, député, Ain, Laborde, Arige, Duboy-Fresnay, député, Mayenne, Gandineau, Vendée. Le général Chanzy, député, Ardennes, Martin Feuillée, Ile-et-Vilaine, Léon Clément, Indre, Daugoussier-Fujol, député, Tarn, Général Riffault, Loir-et-Cher, Boiss, président de chambre, Cher.

Ces divers candidats appartiennent aux partis conservateurs-libéraux ou républicains modérés.

Trois élections nouvelles peuvent être attribuées au parti radical : M. Faye, dans le Lot-et-Garonne qui avait toujours été un département très conservateur, M. Rey, dans la Drôme qui n'a pas voulu de M. Crémieux.

Dans l'Ailier, M. de Courtais, nommé comme républicain modéré, a très énergiquement accusé ses sympathies presque radicales.

**La Corse.** — On ne connaît pas encore officiellement la nomination du président du conseil général de la Corse. Il paraît certain néanmoins que le prince Napoléon a spontanément renoncé à toute candidature et qu'il s'est même embarqué pour l'Italie.

De regrettables incidents se seraient produits

Nous n'avons pas hésité à blâmer et à regretter une intervention gouvernementale que rien ne justifiait. Nous avons justement critiqué l'envoi de la flotte et le mission de M. Ferry qui a agi en personnel et non pas comme le représentant d'un gouvernement libéral.

Nous manquons à l'impartialité si nous ne critiquons pas aussi les imprudences de la minorité. Elle a eu tort de se heurter contre la loi en voulant imposer, avant tout, la nomination d'un président. Elle a eu tort d'attendre, pour formuler une protestation, d'ailleurs très motivée, l'échec ou l'infécondité de son candidat.

Les amis du parti auraient plus sagement agi en engageant à séder au conseil général, sans autre préoccupation que son mandat et de son dévouement aux intérêts de la Corse.

**Une révolution.** — Le journal l'Ordre publie, sur la foi d'une feuille de province, une explication très intéressante de l'insuccès de M. Thiers à Versailles, le 30 octobre au 5 novembre 1870.

On n'a pas oublié qu'il s'agissait d'obtenir de M. Thiers un armistice, avec ou sans le ravivement de Paris. L'éminent négociateur voulut, dit-on, l'amnistie, même sans ravivement, la convocation d'une Assemblée. Tel n'était pas l'avis de Messieurs de 4 septembre, et notamment de MM. Trochu et Jules Favre.

Les négociations furent rompues. M. de Bismarck ne cacha pas à M. Thiers que la paix eût été possible avec la cession de l'Alsace et deux milliards. Il prédit d'avance qu'elle ne se ferait qu'au prix de la cession de la Lorraine et de cinq milliards.

La prédiction s'est réalisée. Grâce aux folles illusions du gouvernement de la défense nationale et à sa faiblesse vis-à-vis de l'ennemi du 31 octobre, nous avons dû nous imposer bien inutilement, hélas ! de nouveaux et douloureux sacrifices.

Si la révolution est exacte elle est étonnante pour le gouvernement du 4 septembre, qui a si bien su commettre toutes les fautes.

**Les camps retranchés.** — Une lettre de M. le président de la République au général Valazé, a annoncé la création d'un système de camps retranchés.

La ville de Rouen a été désignée pour l'un de ces camps, et dans la séance d'hier, le conseil général a voté à l'unanimité un premier crédit de quatre cent mille francs. Il a accueilli avec une satisfaction très vive la lettre présidentielle et les propositions du ministre de la guerre.

Le chef-lieu de la Seine-Inférieure est dans une complète jubilation; le nom de M. Thiers y est entouré d'une grande popularité.

Une annonce, par contre, que la ville du Havre est fort inquiète; qu'elle se préoccupe beaucoup des résultats de cette nouvelle mesure toute favorable à son heureux rival.

On lit dans le Journal des Débats : La commission de permanence s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Grévy.

On s'attendait à ce que M. le ministre des finances viendrait dans le sein de la commission

est vivement sollicité depuis quelques jours de mettre enfin à exécution la loi votée par l'Assemblée nationale, relativement à la dissolution des conseils généraux.

Des députés ont manifesté leur surprise de ce que le démantèlement des garnisons nationales ne soit pas encore terminé dans tous les départements.

Ce matin, on annonçait à Versailles que M. Lempereur était nommé président du conseil général de la Corse, et que le prince Napoléon avait quitté Ajaccio. Mais on n'avait pas encore reçu la confirmation officielle de cette nouvelle.

Nous recevons à la dernière heure la dépêche suivante : Ajaccio, 27 octobre. Le prince Napoléon a donné sa démission de conseiller avant la validation de ses pouvoirs.

Sur la proposition de M. Gavini, député le 25, M. Lempereur a proposé l'ordre du jour qui a été adopté par 50 voix contre 25. Cet ordre du jour motivé déclare la protestation contraire à la vérité et insultante pour le conseil.

La tranquillité n'a pas été troublée. Il est absolument inexact que M. Thiers ait manifesté le dessein de soumettre, à l'Assemblée nationale, un projet de loi, bannissant la famille impériale.

## LES INSTITUTIONS DE LA LIBERTÉ

Le journal l'Ordre nous répond en ces termes : A la Presse nous posons une question à laquelle il n'y a pas de réponse possible : Comment voulez-vous qu'une Constitution puisse régir une charte sans savoir à quel régime elle doit être adaptée ? Comment peut-on concevoir une Constitution qui servirait indistinctement à une république ou à une monarchie ? Il faut d'abord que le pays dise : Voilà la forme de gouvernement que je veux ; ou, mieux, le souverain que je veux pour légitime. Ensuite, la Chambre interviendra pour régler le fonctionnement de la république ou pour stipuler des garanties vis-à-vis de la dynastie instituée par le peuple. Ainsi la veut la logique, et nous ne croyons pas que ce système puisse être attaqué par les parlementaires les plus susceptibles.

A ces questions auxquelles l'Ordre prétend qu'il n'y a pas de réponse possible, nous en ferons une très nette et qui précèdera encore plus les points qui separent profondément nos doctrines de celles de M. Clément Duvernois.

Nous reponsons la doctrine plébiscitaire (telle que la conçoit M. Duvernois, parce que le plébiscite, ainsi appliqué, ne peut nous donner que la dictature, d'un homme ou la dictature d'un parti.

Pourquoi ? Parce que le pouvoir issu de cet appel au peuple y puisera une telle force, une telle autorité, qu'il se croira toujours le droit absolu, monarchie ou parti, de tout courber et au besoin de tout briser sous sa volonté souveraine.

que sont nos têtes des despotes qui ont étouffé la liberté et toutes les révolutions qui ont troublé l'ordre.

L'Empire autoritaire de 1852 avait fait des institutions libérales le couronnement de l'édifice, dont la base était dans l'autorité souveraine directement déléguée par le peuple au chef de l'Etat. C'est le contraire qui est la vérité. Les institutions doivent être la base de l'ordre social, et le gouvernement, qui, dans la doctrine du droit national, ne peut être que le mandataire de la nation et le serviteur de la loi, doit sortir de l'ensemble des institutions pour en compléter l'édifice et en être le couronnement.

Mais comment rédiger une charte sans savoir à quel régime elle s'adaptera ? Comment concevoir une constitution également praticable sous une république et sous une monarchie ? Oui, la chose est possible, et c'est par là qu'il faut nécessairement commencer.

Il y a des principes essentiels qui sont, pour toute forme d'un pays, sa constitution, ses lois fondamentales de la liberté. Ces principes, dans un Etat démocratique, se résument en cette formule : le gouvernement du pays par le pays. République ou monarchie, il faut donner au droit national une telle puissance, de telles garanties qu'il puisse toujours contenir les abus du pouvoir et les excès des partis, et faire rentrer toutes les ambitions personnelles et toutes les agitations révolutionnaires sous la loi suprême de la souveraineté nationale.

Ces garanties, elles sont, à nos yeux, dans la pratique complète, sérieuse, loyale de ces grandes institutions parlementaires qui ont fait l'honneur et la sécurité de l'Angleterre, et qui sont tout à la fois le contre-poids du pouvoir, le frein des partis et la force de la liberté.

C'est l'organisation puissante de ces institutions, c'est la déclaration solennelle de ses principes, qui doit précéder, à notre avis, la forme du gouvernement et non la suivre. Qu'une grande Assemblée, expression incontestable de la volonté nationale, proclame quels sont les conditions vitales de la démocratie moderne et les principes essentiels constitutifs d'un gouvernement libéral.

Quand elle aura défini ce qui est nécessaire pour éviter à l'avenir toutes les dictatures et garder au pays son imprescriptible souveraineté, le peuple décidera à quelles mains sera confiée la mission de mettre en pratique ces institutions de la liberté.

Si la France choisit un chef, et la monarchie lui apparaît encore comme un refuge contre les révolutions, ce n'est pas du moment qu'elle recouvre les lois qui doivent la régir ; c'est au monarque qu'elle les imposera, au contraire, comme un pacte inviolable que le pays seul pourrait modifier.

Si elle préfère la république, elle la dominera par ces garanties libérales qui

voit ; tandis que la doctrine plébiscitaire place la forme du gouvernement au-dessus des institutions, c'est-à-dire le pouvoir au-dessus de la liberté.

N'est-ce pas ainsi qu'ont procédé tous les peuples libres et tous les grands réformateurs sociaux ? Lorsque les barons d'Angleterre prirent Jacques II pour leur roi, ils lui présentèrent la grande Charte qu'ils avaient d'abord établie comme le palladium de leurs droits.

Lorsque les fondateurs de la démocratie française, les hommes de 89, eurent à constituer le gouvernement de la France dans les grands principes de la Révolution, ils firent précéder leur œuvre de cette mémorable déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui est le décalogue politique de la société moderne.

La servitude où nous sommes et couvent tombés, nous a appris à nous défier de ces maîtres qui se font anéantir comme des sauveurs et qui ne reçoivent, de l'acclamation populaire, leur droit souverain que pour en faire l'instrument de la dictature personnelle. L'anarchie où nous ont entraînés les passions révolutionnaires, nous a appris à redouter ces favoris de la multitude et les despotes qui se font à leur service et qui ne règnent que par la terreur.

C'est par les institutions seules que nous conjurons désormais les peuples sociaux ; c'est en ayant moins de souci de la forme du gouvernement que de sa nature, que, donnant à notre pays les garanties de la liberté, nous lui en donnerons aussi l'amour, le dévouement et les mœurs austères.

Z. COHEN.

Pieurs journaux ont parlé de pourparlers engagés entre Versailles et Berlin pour le payement, en restes non admissibles, de cinquante demi-milliers.

Nous sommes en situation d'affirmer que ces bruits sont dénués de tout fondement.

Si M. Thiers se décide, comme cela est probable, à faire le voyage de Rouen pour aller inspecter l'emplacement du camp retranché qui doit y être établi, ce ne sera pas avant le 6 novembre.

## LA CAUSE AUTRICHIENNE

Nous recevons une dépêche de la Vienne datée d'hier soir, 28 octobre, d'après laquelle les journaux du soir annoncent dans cette capitale que le comte de Hohenzollern avait présenté le jour même, à l'empereur, sa démission et celle de ses collègues du cabinet cisalpinien. Les journaux croyaient qu'elle serait acceptée.

Cette dépêche, que l'on avait entrevoit le langage des feuilles viennoises, ne dit rien du résultat des entretiens que les délégués de la Bohême, mandés à Vienne, ont eues avec M. de Hohenzollern. Serait-ce qu'ils n'ont rien voulu céder au sujet de la reconnaissance préalable de la Constitution de 1867 que voulait leur

varement du ministre fédéraliste cisalpinien, c'est que l'Autriche rassemble des troupes comme pour passer à des états-limites de troubles et de guerre civile. Bien coupables seraient les hommes qui auraient appelé cette nouvelle et terrible épreuve pour l'empire austro-hongrois, déjà si ébranlé et si menacé !

Le Télégraphe publie la dépêche suivante, qui lui est envoyée par son correspondant spécial : Frankfurt, le 27 octobre, sept heures quarante minutes.

Des avis de Vienne annoncent que les troupes en Croatie ont reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher sur tous les points où des troubles viendraient à éclater.

On télégraphie de Bruxelles, 27 octobre : L'Indépendance belge a reçu de Vienne, en date du 26, le télégramme suivant : « Les chefs libéraux ont refusé de reconnaître la Constitution. L'empereur, de son côté, refuse son approbation au serment contenant la régence primitive du cabinet Hohenzollern sans manifeste préalable. » On croit que le nouveau cabinet sera composé de fonctionnaires libéraux.

Il est aujourd'hui certain que M. Nigra ne reviendra pas en France comme ministre d'Italie.

## LES SEPTEMBRISÉS

Pelletan.

Pelletan ! Eugène Pelletan ! Je viens d'écrire son nom. Il faisait donc partie du gouvernement de la Défense nationale ? Il signala donc à l'Hôtel-de-Ville, le 4 septembre ?

Vous ne vous en souvenez peut-être plus et j'allais l'oublier moi-même. Ne soiez pas. Rendez-lui plutôt justice. Pour moi, je lui suis gré de son silence, je m'incline devant son effacement et je suis touché de son repentir, qui semble dater de l'instant même de sa faute. C'est un cœur loyal.

Il prend le pouvoir, mais il ne l'exerce pas, et l'on pourrait dire que sa retraite coïncide avec son dévouement. Il arrive et on ne le voit plus, on ne l'entend plus ; il devient tout et il n'est plus rien. Il disparaît, on le cherche et on ne le trouve nulle part, comme s'il se tenait caché sous quelque buste de la République.

Il attend dix-huit ans sur sa montagne, et, quand il entre dans Chanaan, c'est pour y creuser sa fosse ; c'est que Chanaan n'est plus la terre promise, mais la terre défendue, et que Pelletan est honnête.

Pelletan ne s'est pas montré médiocre ; il a été nul et c'est là son excuse, c'est là son mérite. Quand tout ce qui se fait est nul, c'est presque une gloire que de n'avoir rien fait. C'est un rôle sympathique et une attitude originale.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un an, 40 fr. — Six mois, 20 fr. — Trois mois, 10 fr.

Paris et Départements — Envoyer un mandat sur la poste — Affranchir

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

**ABONNEMENTS — ANNONCES**  
 A Paris, quai Voltaire, n° 31

**DIRECTION, RÉDACTION, A VERSAILLES**  
 Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

**POUR LES RÉCLAMATIONS**  
 S'adresser à l'Imprimeur-Gérant

### CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour éviter tout retard, chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de 60 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

### AFFRANCHISSEMENT

Le Gérant a l'honneur de prévenir le public que les lettres non affranchies ou affranchies insuffisamment sont rigoureusement refusées.

On est prié d'adresser tout ce qui concerne la rédaction au directeur du Journal officiel, à Versailles, cour de Maroc.

Ce qui concerne l'administration et les abonnements doit être adressé à l'imprimeur-gérant, à Paris, 31, quai Voltaire.

## PARTIE OFFICIELLE

Versailles, 19 octobre 1871

Le Président de la République française,

Considérant l'éminent service que M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, vient de rendre à l'Etat, en conduisant avec succès, à Berlin, l'importante négociation financière qui

Le Président de la République française,  
 Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète,

Art. 1<sup>er</sup>. Sont nommés :

Procureur général près la cour d'appel de Rouen, M. Izoard, procureur général près la cour d'appel de Nancy, en remplacement de M. Ingarde de Leffemberg, qui a été nommé procureur général à Paris ;

Procureur général près la cour d'appel de Nancy, M. Godelle, premier avocat général près la cour d'appel de Metz, en remplacement de M. Izoard, qui est nommé procureur général à Rouen.

Art. 2. Le garde des sceaux, ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 19 octobre 1871.

A. THIERS.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
 J. DUFAURE

Le Président de la République française,  
 Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète,

Art. 1<sup>er</sup>. Sont nommés :

Président de chambre à la cour d'appel de Rouen, M. Godefroy, conseiller à la même cour, en remplacement de M. Letendre de

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Rethel (Ardennes), M. Pierron, juge suppléant chargé de l'instruction au siège de Metz (Moselle), en remplacement de M. Serot, qui est nommé procureur de la République à Louviers ;

Conseiller à la cour d'appel de Nîmes, M. Boissier, président du tribunal de première instance d'Apt, en remplacement de M. Escalier de Ladevèze, admis à faire valoir ses droits à la retraite (Décret du 1<sup>er</sup> mars 1852 et loi du 9 juin 1853) ;

Président du tribunal de première instance de Lille (Nord), M. Le Roy, vice-président du même siège, en remplacement de M. Dufresne, admis à faire valoir ses droits à la retraite (Décret du 1<sup>er</sup> mars 1852 et loi du 9 juin 1853) et nommé président honoraire ;

Vice-président du tribunal de première instance de Lille (Nord), M. Parenty, juge d'instruction au même siège, en remplacement de M. Le Roy, qui est nommé président ;

Juge au tribunal de première instance de Lille (Nord), M. Gand, substitut du procureur de la République près le siège de Metz (Moselle), en remplacement de M. Parenty, qui est nommé vice-président ;

Président du tribunal de première instance de Calvi (Corse), M. Arrighi, ancien magistrat, en remplacement de M. Gamarchi, qui a été nommé conseiller ;

Juge au tribunal de première instance de Coutances (Manche), M. Dalmbert (Oscar), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Lohoult, décédé ;

Juge au tribunal de première instance de Valence (Drôme), M. Forcheron, juge de paix

## Marine, Arthur Rimbaud

Les chars d'argent et de cuivre –  
Les proues d'acier et d'argent –  
Battent l'écume, –  
Soulèvent les souches des ronces.  
Les courants de la lande,  
Et les ornières immenses du reflux,  
Filent circulairement vers l'est,  
Vers les piliers de la forêt, –  
Vers les fûts de la jetée,  
Dont l'angle est heurté par des tourbillons de lumière.

## Contemplation, Émile Blémont

L'Azur mouillé, le vent l'essuie ;  
Le vent qui vient du mont Ki-Chan,  
Lavant le ciel, puis le séchant,  
Apporte et remporte la pluie.

Le soleil descend, radieux,  
Sur la montagne occidentale,  
Tandis qu'au sud la plaine étale  
Ses champs plus verts et plus joyeux.

J'arrive à la demeure sainte ;  
J'y reçois le touchant accueil  
D'un bon vieux prêtre, sur le seuil  
D'une mystérieuse enceinte.

Alors, loin de ce monde obscur,  
Mon âme, montant vers les cimes,  
Se retrempe aux sources sublimes  
Que ne ride aucun souffle impur.

Unis dans la même pensée,  
Mon hôte et moi, nous épuisons  
Les mots humains. Nous nous taisons,  
La parole humaine épuisée.

L'oiseau chante, l'arbre est en fleurs,  
L'air est plein de douceur divine.  
Je sens, je comprends, je devine,  
Tous les rayons et tous les pleurs.

## Le Constitutionnel, Ernest d'Hervilly

C'est bien entendu, Juste Lipse,  
Viv**ant**,  
Parbleu ! – dévorerait l'Éclipse  
Souvent ;

Tout bon jeune homme, fût-il Osque,  
C'est clair,  
Sait choisir, joyeux, dans un kiosque  
L'Écl**air** ;

Et, si c'était dans leur nature,  
Les lois  
S'adoucieraient à ta lecture,  
Gaulois ;

Pour avoir le droit de vous lire,  
Dé**bats**,  
Plusieurs vendraient, sombre délire,  
Leurs bas !

Le Charivari qu'on **a**chète,  
Véron,  
Certes, eût fait rire en cachette,  
Néron ;

Et tout le monde, même un faune  
Velu,  
Répond, satisfait du Nain Jaune :  
« J'ai lu. »

Le Figaro séduit les anges,  
Très fort !  
L'enfant a besoin dans ses langes  
Du Nord ;

J'en connais qui pour ta Revue,  
Buloz,  
Commettrait bien une bévue,  
L'œil clos ;

Le Siècle même qu'on conspue  
En vain,  
Plait à la m**asse**, bien qu'il pue  
Le vin ;

L'indépendance Belge charme  
De loin  
Trois **a**bonnés, dont un vieux carme  
Sans soin ;

Dans la Lanterne il pleut sans cesse  
De l'or ;  
Chez Veillot, on court à confesse  
Encor ;

À l'Artiste couleur de rose,  
Parfois  
On a vu réclamer, en prose,  
Un mois ;

Le Pays, comme la **ga**letter,  
Se vend ;  
La Liberté, rude fillete,  
Se prend.

Mais il est un journal, emplâtre  
D'ennui,  
Qui ne rend personne idolâtre  
Pour lui ;

Non, ce papier trop **ridi**cule  
N'a pas,  
Pour la foule à flot qui circule  
D'appas ;

Et c'est la gazette fatale,  
Ohé !  
Où Baudrillart vivant s'étale,  
Cloué.

L'organe des bourgeois à panse,  
Hautains,  
Qu'un casque à mèche récompense.  
Crétins !

## L'aube à l'envers, Paul Verlaine

Le Point-du-Jour avec Paris au large,  
Des chants, des tirs, les *f*emmes qu'on " rêvait ",  
La Seine claire et la foule qui fait  
Sur ce poème un *v*ague essai de charge.

On danse aussi, car tout est dans la marge  
Que fait le *f*leuve à ce livre parfait,  
Et si parfois l'on tuait ou bu*v*ait,  
Le fleuve est sourd et le vin est litharge.

Le Point-du-Jour, mais c'est l'Ouest de *P*aris !  
Un calembour a *b*éni son histoire  
D'affreux baisers et d'immondes paris.

En attendant que sonne l'heure noire  
Où les *b*ateaux-omnibus et les trains  
Ne *p*artent plus, tirez, tirs, fringuez, reins !